

## AUJOURD'HUI



### LE PÈRE LINDSAY DE LANAUDIÈRE

Les véritables hommes d'action sont les rêveurs. Marie Laurier a rencontré le père Fernand Lindsay, le grand inspirateur du Festival de Lanaudière. Dans le Cahier du Samedi. Page C-1.

### LE PLAISIR des Livres

### LE BAZAR DU LIVRE

R12.4Un beau fouillis organisé, de quoi combler tous les foiniers de bouquins. France Lafuste nous fait connaître le patron du livre d'occasion, Roger Lévesque. Dans Le Plaisir des Livres. Page C-7.

### « LE THÉÂTRE, C'EST LUI »

Venant de Louis Jovet, on ne pouvait se tromper. Robert Lévesque évoque le génie de Christian Bérard, qui fut le maître incontesté de la scénographie française, et contestaire impénitent. Dans Le Plaisir des Livres, Page C-7.



### UN CAMIONNEUR QUI ROULE

De bucheron à petit camionneur, Reno Emond dirige en 1987 l'une des plus importantes entreprises de camionnage au Québec depuis les acquisitions récentes de Expéditex et de Brazeau par le Groupe Cabano D'Anjou. Page B 3

**Le silencieux**  
LES DIPLOMATES présentent leurs mots avec une précaution telle qu'au bout du compte, ils ne font pas le poids.  
Il n'y a rien de plus brulant que l'ordre établi.  
L'orgueilleuse illusion de l'homme qui juge que son époque est en progrès sur la précédente lui permet de ne pas désespérer de l'humanité.  
— ALBERT BRIE

## Les partisans de l'échafaud voient fondre leurs appuis

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Les partisans de la peine de mort sont en train de perdre leur bataille aux Communes. Mais on comptera probablement sur les doigts d'une seule main la majorité qui se prononcera, dans la nuit de

lundi à mardi prochain, contre le retour de l'échafaud au Canada.

Le vice-premier ministre et leader du gouvernement aux Communes a confirmé hier soir aux deux partis d'opposition qu'il imposera lundi prochain le règlement de clôture au débat qui dure depuis le 27 avril. Les partisans du rétablissement

de la peine de mort, qui prétendaient bénéficier d'une confortable majorité de 40 voix au début de l'année, reconnaissent maintenant que le nombre de leurs partisans a fondu et qu'ils ne jouissent plus d'une majorité de 10 votes. Mais l'ancien Solliciteur général, Warren Allmand, qui défendait en 1976 le projet de loi

abolissant la peine de mort, affirme que la motion sera rejetée par moins de cinq voix.

La dernière semaine du débat aura été marquée par l'intervention du premier ministre lui-même. M. Mulroney qualifiait lundi soir le recours à la peine capitale d'acte « im- Voir page 10 : Peine de mort



Donald Macdonald

### LIBRE-ÉCHANGE

## Mulroney manque de leadership, affirme Macdonald

MANON CORNELLIER

OTTAWA — Donald Macdonald, co-président de l'Alliance canadienne pour le commerce et l'emploi, est déçu de la faiblesse du leadership de Brian Mulroney et de son manque de conviction pour vendre le libre-échange aux Canadiens.

« La gérance politique du dossier du libre-échange par le gouvernement Mulroney me déçoit. Le caractère historique de cette question et son importance pour le Canada devraient en faire un sujet abordé à chaque semaine et pas seulement de temps à autre. Il manque d'efforts politiques pour appuyer cette question. »

Donald Macdonald est catégorique. L'Alliance qu'il co-préside avec l'ex-premier ministre de l'Alberta Peter Lougheed a été mise sur pied pour pallier cette lacune.

Dans une entrevue qu'il accordait hier au DEVOIR, l'ancien président de la Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada a dit avoir l'impression parfois de faire le travail du gouvernement.

Selon lui, cela laisse croire au public canadien que M. Mulroney manque de conviction et de sérieux face à une libéralisation des échanges avec les États-Unis. Pendant ce temps, les opposants eux se font davantage entendre que les conservateurs.

Ses collègues et lui n'entendent pas leur laisser l'avant-scène et ont décidé de pousser le dossier sur tous les fronts. M. Lougheed et lui comptent même se rendre à Washington. Voir page 10 : Libre-échange

## MONTRÉAL CHAUFFE AU SOLEIL DU JAZZ



Photo Louise Lemieux

C'est sur le terrain de la Place des Arts que résonnaient hier midi les tous premiers accords du 8e Festival de Jazz de Montréal, devant un public prêt à se laisser séduire.

## 250 spectacles et 500,000 fans

PAUL CAUCHON

Dès hier midi les cuivres brillaient au soleil, les enfants dansaient devant la scène intérieure du Complexe Desjardins et les premiers spectateurs cherchaient leur bière rituelle : le huitième Festival international de Jazz de

Montréal (FIJM) faisait entendre ses premiers accords, pour se poursuivre jusqu'au 5 juillet avec la présentation de 250 spectacles, dont 25 spectacles gratuits par jour.

En présentant les documents d'appoints et le texte du projet de loi, au cours d'une conférence de presse, le ministre Beatty a pris la peine de ci-

l'annulation de trois concerts en début de soirée.

Mais lors du spectacle d'ouverture le directeur du festival, Alain Simard, était bien fier d'inviter pour la première fois le maire de Montréal à déclarer officiellement ouvert cette huitième édition, où les organisateurs attendent un

demi-million de spectateurs — en 1986, le 7e festival recevait 425,000 spectateurs, dans les salles et sur la rue.

Le spectacle d'ouverture, prévu à 19 h au Théâtre Saint-Denis, en a surpris plusieurs puisque le groupe vedette UZEB ne montait sur

Voir page 10 : Le jazz

## Exit les « mesures de guerre », voilà les « mesures d'urgence »

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — La loi sur les mesures de guerre, datant de la première guerre mondiale, utilisée la dernière fois au Québec lors de la crise fclquiste d'octobre 1970, sera abolie et remplacée par la loi sur les

mesures d'urgence.

C'est le ministre de la Défense nationale, responsable de la Protection civile, Perrin Beatty, qui a déposé le projet de loi, hier aux Communes.

En présentant les documents d'appoints et le texte du projet de loi, au cours d'une conférence de presse, le ministre Beatty a pris la peine de ci-

ter soigneusement le dernier ministre de la Justice à décréter la loi des mesures de guerre en octobre 1970, l'actuel leader de l'Opposition libérale, John Turner, qui disait alors que cette mesure était « un instrument trop brutal » et reconnaissait le besoin « d'en trouver un autre plus défini, mais flexible ».

Cette nouvelle loi sur les mesures d'urgence permettra de faire face à des sinistres, catastrophes et accidents graves « qui dépassent la capacité ou le pouvoir d'intervention d'une province ».

Elle permettra surtout de déclarer l'Etat d'urgence dans une situation. Voir page 10 : Mesures de guerre

## Washington s'inquiète La contestation s'étend en Corée

SÉOUL (AFP, Reuter) — Pour la première fois, toutes les couches de la population coréenne ont bravé hier, à l'échelle nationale, les redoutables gaz lacrymogènes sud-coréens pour s'opposer au régime « dictatorial militaire » de leur président, Chun Doo-Hwan.

Dans un spectacle jamais vu en Corée, des centaines de milliers de manifestants sont descendus dans les rues à 18 heures précises (locales), chantant l'hymne national, agitant le drapeau coréen et des mouchoirs blancs, et scandant des slo-

gans au milieu d'un concert de klaxons qui s'est prolongé pendant deux heures environ.

Cette manifestation devait être à l'origine une « Marche pour la paix ». Mais, à la suite de l'échec de pourparlers politiques mercredi entre gouvernement et opposition, elle a dégénéré en de violents affrontements avec les forces de l'ordre dont 60,000 hommes avaient été mobilisés sur tout le pays.

À Washington, le ton monte. La nouvelle assignation à résidence de Voir page 10 : La Corée



Photo AP

Le leader de l'opposition Kim Young-sam est conduit de force dans la voiture des forces de l'ordre. Il a été arrêté hier après avoir tenté de se joindre à l'impressionnante manifestation contre la dictature qui a eu lieu hier à Séoul.

### PROJET DE LOI FÉDÉRAL

## La prison pour les pollueurs

GUY TAILLEFER

OTTAWA (PC) — Les auteurs de « crimes contre l'environnement » seront passibles de peines d'emprisonnement à vie, si les Communes adoptent à l'automne le projet de loi sur la protection de l'environnement déposé hier en Chambre.

Jamais un projet de loi fédéral n'a prévu de peines aussi sévères pour les pollueurs, a déclaré le ministre de l'Environnement, Tom McMillan.

Un tigre de papier, ont répliqué libéraux et néo-démocrates.

La menace de poursuites au criminel ne constitue toutefois que le plus draconien — et le plus spectaculaire — des recours judiciaires confiés au gouvernement par le projet de loi, attendue depuis plus d'un Voir page 10 : Les pollueurs

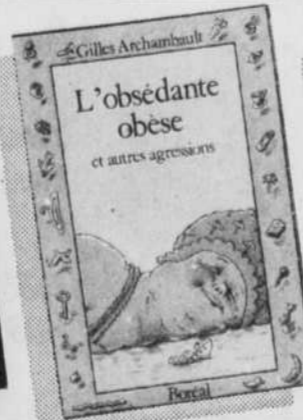


Vous partez en vacances? N'oubliez pas l'essentiel!

BENITO de François Gravel — 216p./14,95\$

L'OBSEDANTE OBÈSE de Gilles Archambault — 148p./12,95\$

NEÛT ÉTÉ CET ÉTÉ NU de Raymonde Lamothe — 104p./12,95\$



BORÉAL

## SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ La Corée

M. Kim Dae-Jung, l'un des principales figures de l'opposition sud-coréenne, est une « mauvaise chose », a estimé hier dans une conférence de presse à la Maison-Blanche le secrétaire d'État adjoint Gaston Sigur.

« Nous regrettons cette mesure et espérons beaucoup qu'elle sera « bientôt » levée, a ajouté M. Sigur, rentré jeudi d'une mission à Séoul.

« Le gouvernement devrait rechercher d'autres moyens de communiquer avec les responsables de l'opposition que via la police », a affirmé pour sa part le porte-parole du département d'État, M. Charles Redman.

La situation en Corée du Sud est « très tendue » et ce pays traverse « une étape historique », a estimé M. Sigur. Il a une nouvelle fois souligné l'hostilité des États-Unis à toute intervention des forces armées dans la crise qui secoue le pays depuis plusieurs semaines. « Des mesures militaires n'offrent aucune solution » et « ce n'est pas le moment de se montrer intransigeant », a-t-il dit. Le diplomate américain n'en a pas moins réitéré, finalement, le soutien « entier » de Washington à Séoul.

Hier, la police sud-coréenne n'a pris aucun risque. Sans doute pour éviter une généralisation de la violence, sa tactique a été d'empêcher les moindres attroupements, aussi peu importants soient-ils, dans les avenues et les rues bloquées à chacune de leurs intersections par des barrages de boucliers. Les groupes étaient arrosés massivement de gaz. Toutes les bouches de métro stratégiques de la ville étaient surveillées par des policiers qui laissaient tomber des grenades dans les escaliers d'accès aussitôt qu'un groupe d'une certaine envergure en surgissait, citoyens ordinaires ou manifestants déclarés.

Dans les rues de Séoul pendant ce temps, la répression était vive. Tout un groupe de 20 ou 30 personnes était systématiquement arrosé de gaz, qu'il s'agisse de passants en attente aux arrêts d'autobus, de personnes quittant leurs bureaux ou de simples badauds. Personne n'était épargné : les bonzes, les prêtres, les personnes âgées, devenaient indistinctement la cible des policiers dès qu'ils se trouvaient en groupe. Et cela même, selon des journalistes de l'AFP présents sur les lieux, quand des étrangers ou touristes se trouvaient malencontreusement parmi eux.

Cette tactique d'intervention immédiate et aveugle a effectivement empêché la tenue d'une marche massive. Mais dans certains quartiers de Séoul et de villes de province, les manifestants ont malgré tout parvenus à se regrouper par milliers pour affronter la police. À Pusan, un autobus et une jeep de police ont été incendiés. Devant la gare de Séoul, des milliers de manifestants et autant de policiers ont pendant une heure et demie échangé cocktails Molotov, pierres, briques, grenades et bombes lacrymogènes. Selon les journalistes de l'AFP sur les lieux, plusieurs dizaines de manifestants ont été blessés et la police a procédé à plusieurs centaines d'arrestations.

Ces attaques apparemment indiscriminées contre la population ont provoqué un très vif sentiment d'irritation. Plusieurs passants, le visage tordu par la douleur, ont été vus par les correspondants de l'AFP, en train d'invectiver les policiers et même dans certains cas en venir à mains.

Le mécontentement et les sentiments anti-gouvernementaux étaient

de toute évidence généralisés : quand le concert de klaxons s'est ouvert à 18 heures, non seulement les taxis se sont joints à cette forme de protestation, comme ils devaient le faire seuls à l'origine, mais aussi voitures particulières, autobus et camions. Au passage, les conducteurs klaxonnaient d'une main et saluaient de l'autre les passants qui, en retour, applaudissaient à tour de bras en scandant des slogans contre le président Chun et sa « dictature militaire ». Plusieurs de ceux qui applaudissaient étaient arrêtés par la police.

À Pusan, 150 religieuses catholiques ont défilé, précédées d'une grande bannière pour le « rétablissement des droits civils ». Dans un quartier de Séoul, ce sont plusieurs milliers d'ouvriers qui sont descendus dans la rue.

Au milieu de la nuit d'hier à samedi, tout le centre de Séoul baignait dans un immense nuage de gaz lacrymogènes. Pour s'en protéger, les manifestants avaient enduit leur visage de paraffine, leurs lèvres de pâte dentifrice, et s'étaient bouché le nez avec des tampons de coton hydrophile. Ils portaient un masque chirurgical et souvent des lunettes de natation ou des masques de plongée sous-marine. Les passants ordinaires, moins bien équipés, se recouvraient la tête jusqu'aux épaules d'un sac de plastique transparent ou se collaient sur les yeux des feuilles de cellophane.

### ◆ Mesures de guerre

tion de crise causée par des « menaces envers la sécurité du Canada » d'une gravité telle qu'elle constitue une situation de crise nationale.

Elle permettra de déclarer l'État de crise internationale dans une situation de crise causée par des actes d'intimidation ou de coercition, ou par l'usage de la force ou de la violence, qui constitue une menace contre la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale du Canada ou de ses alliés.

Elle permettra aussi de déclarer l'État de guerre mettant en cause le Canada ou un de ses alliés.

« Si nous n'avons pas de loi d'urgence en place, a précisé M. Beatty, nous courons le risque d'en imaginer de nouvelles dans des périodes de crise et sous pression sans prendre le temps d'en considérer toutes les implications et peut-être, en oubliant les droits et libertés fondamentaux. »

La nouvelle loi sera assujettie à la Charte canadienne des droits et libertés et à la Déclaration canadienne des droits. Elle sera conforme au pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies.

« Qui plus est, a précisé le ministre, elle est conçue de façon à permettre au Parlement d'examiner minutieusement les pouvoirs requis et de limiter dans le temps les pouvoirs d'urgence. »

La loi sur les mesures d'urgence exigera que le Parlement soit convoqué dans les sept jours de séance suivant la date de la déclaration de situation de crise et qu'on lui fournisse :

- une explication concise des raisons pour lesquelles on aura déclaré une situation de crise;
- l'occasion de débattre de la question et d'adopter ou non une motion de ratification de la déclaration;
- des précisions sur les mesures envisagées que le gouvernement espérera de prendre pour faire face à la situation;
- la possibilité d'abroger la déclaration de situation de crise, ainsi que ses décrets et règlements d'application.

« L'expérience, a indiqué le ministre, a prouvé que la loi sur les mesures de guerre ne permet pas de faire face avec la modération souhaitable aux situations d'urgence nationale en temps de paix. L'histoire a démontré de façon douloureuse que cette loi donne de vastes pouvoirs aux gouvernements sans garantir véritablement les droits fondamentaux des Canadiens. »

Le projet de loi tente de déterminer de façon plus précise les pouvoirs que le gouvernement national pourrait se donner dans une situation d'état d'urgence et la façon de procéder sans pour autant réduire l'étendue des mesures.

A ce chapitre, les moyens différents très peu de la loi des mesures de guerre utilisée durant la crise d'octobre 1970, sinon que les arrestations sans mandat pour des périodes indéterminées ne seront plus permises et qu'on ne pourra plus empêcher un détenu de communiquer avec son avocat.

Le déterminisme de l'état d'urgence sera d'abord établie par le Service canadien du renseignement de sécurité.

La proclamation de l'état d'urgence sera prononcée par le gouverneur en conseil (le Cabinet) et elle prendra effet immédiatement, sous réserve du dépôt d'une motion de ratification devant les deux Chambres du Parlement.

Pendant la durée de l'état d'urgence les assemblées publiques pourront être interdites, les déplacements contrôlés et l'utilisation de biens désignés réglementée.

Ce qui a fait sursauter les critiques de l'opposition, toutefois, c'est la provision dans ce projet de loi qui permettrait au Cabinet de décréter « la restauration et l'entretien de services publics » et de considérer l'état d'urgence si ces services ne sont pas donnés.

Pour l'ex-solliciteur général libéral, Robert Kaplan, le gouvernement actuel, « si cette loi est adoptée au moment où on se parle », pourrait considérer comme essentiel le service des Postes, décréter l'état d'urgence, à cause de la violence que le conflit syndical entraîne et faire distribuer le courrier par les militaires des Forces armées canadiennes, une façon de faire qui a déjà été amplement utilisée en Grande-Bretagne à l'occasion de conflits aux Postes.

Pour le porte-parole et critique néo-démocrate, Derek Blackburn, ce projet de loi est le bienvenu même si des consultations demeurent nécessaires et « les opinions d'experts sont requises. »

« Il faudra sérieusement se pencher sur les interdictions de circuler, de manifester, de s'assembler et d'exprimer sa dissidence », a dit M. Blackburn.

« Je veux suggérer aux Canadiens, a indiqué M. Kaplan, de rejeter ce projet de loi parce qu'il est plus inquiétant pour les libertés individuelles que la Loi des mesures de guerre. »

« Avec ce projet de loi, il est beaucoup plus facile de décréter l'état d'urgence », a-t-il dit.

Le projet de loi prévoit des compensations, dans le cas de pertes ou de dommages corporels ou matériels lors de l'application de la loi.

Quant à la Loi sur la protection civile, elle remplacera le Décret sur la planification d'urgence, clarifiera les responsabilités du gouvernement fédéral en matière de protection civile et définira le rôle et le mandat de Protection civile Canada.

### ◆ Libre-échange

au début de juillet avec des hommes d'affaires américains favorables au libre-échange afin de faire des pressions sur des membres du Congrès.

L'Alliance est un regroupement de gens d'affaires qui défend les négociations en cours par de la publicité dans les journaux, des conférences et du travail de lobbying. Financée par les grandes entreprises, elle compte aussi dans ses rangs l'Association des consommateurs canadiens.

M. Macdonald précise que certaines conditions devront cependant être remplies pour qu'un accord soit accepté par l'Alliance. La première est la mise en place d'un organisme permanent de règlement des différends commerciaux entre les deux pays.

Or, un journal torontois révélait hier que le gouvernement américain refusait de se plier à cette demande faite par M. Mulroney auprès du Président Reagan lors du Sommet de Venise, au début de juin. Dans une lettre envoyée cette semaine au premier ministre, M. Reagan faisait savoir que Washington préférerait une formule ponctuelle qui ne pourrait être mise sur pied qu'avec l'accord des deux parties. Dans d'autres circonstances, les Américains veulent garder leur pouvoir de représailles commerciales quand ils se sentent lésés.

En Chambre, M. Mulroney a refusé de se rendre à la requête de l'opposition de rompre les négociations en cours. Il a confirmé avoir reçu la lettre mais a interprété la réponse du président comme une position de négociations et non comme une décision irrévocable. Mais il a répété qu'il n'était pas question de signer un accord qui n'exempterait pas le Canada des règlements commerciaux américains restrictifs.

Le climat qui prévaut aux États-Unis n'encourage pas Donald Macdonald qui avoue être de plus en plus pessimiste sur l'éventualité d'un accord. « L'attitude du Congrès et son inquiétude face à la balance commerciale américaine qui est déficitaire avec le Canada constituent le principal problème. Ça affecte directement les négociations. De plus, le déclin de l'influence de l'administration Reagan a aussi un effet négatif », dit-il.

L'autre aspect fondamental à ses yeux pour la signature d'une entente est la reconnaissance par les Américains que les industries culturelles canadiennes ne sont pas une question de commerce mais de souveraineté nationale. « Si ils ne sont pas prêts à accepter cette différence, ce sera un motif de rupture de notre part. »

Mais les investissements et le Pacte de l'auto n'ont pas ce statut, à son avis. Il accepte qu'ils soient sur la table de négociations, malgré la controverse que cela suscite depuis quelques temps. Selon lui, les négociations ne sont pas un mauvais moment pour rediscuter des ententes dans le secteur automobile, surtout dans un contexte de surcapacité mondiale. Quant aux investissements, il laisse entendre que les Américains devront donner beaucoup à ce chapitre avant de recevoir quoique ce soit des Canadiens qui ont des mesures de contrôle moins sévères.

Un de ses rares objets de satisfaction à l'endroit du gouvernement Mulroney est l'accord constitutionnel du 3 juin. « Dans le contexte du libre-échange, il crée un atmosphère de coopération entre les 10 provinces et le gouvernement canadien, ce qui est favorable à un accord », soutient-il. Il ajoute que cela est nécessaire car les négociations actuelles touchent aux barrières non-tarifaires qui sont surtout de juridiction provinciale. Dans ce contexte, les provinces se retrouvent avec pratiquement un droit de veto sur une éventuelle entente, d'où la nécessité d'une meilleure collaboration.

Mais il reprend son ton critique lorsqu'il aborde la question des programmes d'ajustement car il ne comprend pas qu'il y en ait pas déjà en place. « Je crois que c'est parce que le gouvernement n'est pas prêt à prendre des décisions assez difficiles mais fondamentales comme entre autres la réforme de l'assurance-chômage. » Lui, pour sa part, aurait globalement appuyé l'application des conclusions du rapport Forget.

Ses flèches ne visent pas seulement le gouvernement, les libéraux de John Turner et leur préférence pour les négociations multilatérales reçoivent eux aussi ses pointes. « Je ne les trouve pas réalistes parce qu'il est clair que les négociations du GATT prendront presque une décennie (...) et c'est trop pour nous. » La situation économique exige à son avis d'agir rapidement, au moins auprès de notre principal partenaire commercial.

Pour leur part, les négociateurs ont engagé le sprint final dans leurs

négociations et se rencontreront lundi prochain à Ottawa, pour la troisième fois en autant de semaines. Les progrès enregistrés permettront aux premiers ministres fédéral et provinciaux de se reprendre leurs discussions le 7 juillet prochain.

À la fin de la dernière séance de négociations mardi dernier, les Américains avaient déposé des propositions écrites sur toutes les questions importantes pour le Canada, ce qu'attendaient avec impatience Brian Mulroney pour réunir à nouveau les premiers ministres provinciaux.

Cette réunion était prévue pour le 22 juin. Mais n'ayant reçu aucune réponse de nos voisins, M. Mulroney avait annoncé aux Communautés le 15 juin qu'il préférerait la remettre à plus tard. Il avait alors laissé entendre que les Américains se traitaient les pieds dans ces négociations.

### ◆ Peine de mort

moral, illogique, odieux et profondément inacceptable ». L'intervention a fait réfléchir la trentaine de députés et ministres conservateurs qui sont encore incités.

Jeudi soir, 54 députés s'étaient prononcés sur la question au cours de sept jours de débats et 25 autres avaient fait de courtes interventions. D'ici lundi soir, près d'une centaine des 279 membres des Communautés auront eu l'occasion de se prononcer et le vote devrait intervenir vers une heure du matin mardi. Le président, John Fraser, ne votant qu'en cas d'égalité des deux parties, il suffira de réunir 140 voix pour approuver ou défaire la motion.

La motion du gouvernement, déposée le 16 février dernier, « appuie en principe le rétablissement de la peine capitale » et ordonne la composition d'un comité spécial de 15 membres chargés de rédiger, en moins de 90 jours, un projet de loi prévoyant :

- « la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait la faire »;
- « la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution ».

Hormis le premier jour du débat, qui a permis à John Turner et Ed Broadbent de faire un plaidoyer contre la peine capitale, le débat aux Communautés n'a jamais retenu l'attention. Il a par contre justifié de nombreuses analyses dans les journaux du pays, analyses qui ont finalement retourné l'opinion publique canadienne sur la question.

Alors que 71 % des Canadiens favorisaient le retour de la peine de mort lorsque les Conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1984, ce pourcentage est tombé à 61 % récemment. Qui plus est, seulement 37 % des personnes interrogées sont des inconditionnelles de la peine capitale tandis que 24 % « penchent » en faveur de la peine de mort sans trop de conviction.

Ces mouvements de l'opinion publique sont importants puisque c'est justement derrière eux que les députés se retranchaient pour exiger un vote libre et se prononcer en faveur de la peine capitale. La pression est donc actuellement moins forte sur les incités.

C'est à ce groupe de députés et de ministres que Brian Mulroney a fait appel lundi dernier, en leur rappelant que « chaque député doit à la Chambre des Communes de faire preuve de leadership ». L'impact du discours du premier ministre semble avoir fait réfléchir plusieurs ministres encore hésitants : MM. Michel Côté (Expansion industrielle), Gerry Weiner (Immigration) et George Hees (Anciens combattants), qui s'étaient déclarés en faveur de la peine de mort, sont maintenant passés dans le camp des incités.

Quelques vedettes du cabinet fédéral comme le ministre des Finances, Michael Wilson, le secrétaire d'État, David Crombie et probablement le ministre responsable du statut de la femme, Mme Barbara McDougall, sont pour leur part partisans du rétablissement de la peine de mort.

Depuis le premier jour du débat, plusieurs députés libéraux ont renoncé au rétablissement de la peine de mort, parfois de façon dramatique comme Carlo Rossi (Montréal-Bourassa) qui, ancien policier et partisan de peines plus sévères pour les criminels, avoue ne plus pouvoir appuyer le rétablissement de la peine capitale après de longues discussions avec ses enfants sur la question. Le Dr Gaston Solis (Hull-Aylmer), l'ancien Solliciteur général, Bob Kaplan (Toronto), et le whip du caucus, Doug Frith, ont eux aussi changé de camp. Alors que le caucus néo-démocrate reste unanime, il semble que M. Turner n'ait pas réussi à convaincre tous ses députés de laisser les seuls conservateurs responsables du rétablissement de la peine de mort : George Baker, député de Terre-Neuve, a annoncé son intention d'appuyer la motion.

Le fait que le vote se tient lundi pourrait cependant signifier que plusieurs députés seront absents, en particulier ceux de l'Ouest qui en général ne reviennent à Ottawa que le mardi matin. L'ancien ministre Bob Coates par exemple, l'un des plus chauds partisans de la peine de mort, a été envoyé en mission pour deux semaines récemment et ne sera pas rentré à temps.

Un vote positif mardi matin ne sera pas concluant pour autant : le comité n'aura pour mission que de préparer un projet de loi qui ne sera même pas présenté au nom du gouvernement mais au nom du président de ce comité. C'est dire que le gouvernement n'aura aucune obligation de précipiter son étude et son adoption. Et quand bien même on se rendrait jusque là, il faudra encore compter avec le Sénat qui est majoritairement abolitionniste.

En fait, tout ce débat, qui répond à une promesse du chef conservateur pendant la dernière campagne électorale, à l'air d'un exercice futile : il a bloqué trente-cinq heures de débats,

l'équivalent de deux semaines complètes de session au Parlement. D'autres projets de loi plus importants comme celui qui porte sur les réfugiés ont été reportés à l'automne.

Ce sera, dans la nuit de lundi à mardi, le cinquième vote au Parlement fédéral sur la peine de mort :

- en 1966, une motion portant sur l'abolition de la peine de mort a été défaite par un vote libre de 143 à 112;
- en 1967, un projet de loi du gouvernement établissant une trêve de cinq ans dans l'application de la peine de mort a été adopté par 114 voix contre 87;
- en 1973, un autre projet de loi prolongeant la trêve a été adopté par une faible majorité;
- en 1976 — alors que onze prisonniers attendaient encore dans les cellules des condamnés à mort — les Communautés ont aboli la peine capitale par 130 voix contre 124.

Soixante-seize conservateurs, 38 libéraux, neuf créditistes et un indépendant s'étaient prononcés contre l'abolition de la peine de mort et 36 d'entre eux, dont 33 conservateurs, siègent encore aujourd'hui aux Communautés ; mais une douzaine ont changé d'avis.

### ◆ Le jazz

scène qu'à 21 h 15. La première partie, très longue, avait permis d'entendre l'Orchestre National de Jazz de France, un big band étatique créé par l'ancien gouvernement socialiste français, groupe se distinguant par une très grande variété de climats, alternant cuivres stridents, duos impressionnistes, et même un accordéon bien parisien !

Le Festival de Jazz bénéficie cette année d'un budget de \$ 3,2 millions. Tout le monde espère d'ailleurs que cette huitième édition sera celle de la stabilité : après avoir bouclé son budget l'année dernière avec un déficit de \$ 140,000, le FIJM perdait en suite ses principaux commanditaires et devenait même un enjeu électoral lors de la dernière campagne municipale. Un sondage CROP de septembre dernier, en pleine campagne pour la mairie, révélait d'ailleurs que 60 % des Montréalais désiraient que l'administration de leur ville soutienne le Festival, alors que 35 % des répondants voulaient voir la Mairie soutenir la course automobile du Grand Prix.

La nouvelle administration de Jean Doré a compris le message, puisque la Ville de Montréal contribue au FIJM pour \$ 100,000, quatre fois plus que l'administration Drapeau.

Alain Simard révélait hier que les différents paliers de gouvernement contribuent pour \$ 500,000 à l'événement, soit 16 % du budget. Le ministère des Affaires Culturelles contribue pour \$ 150,000 et le ministère canadien des Communications pour \$ 100,000. Quant à l'apport des différents commanditaires (Alcan et Labatt en sont les deux principaux), il s'élevait à un million de dollars, une performance dont la ministre Lise Bacon se réjouissait hier lors du cocktail d'ouverture.

Tous ses chiffres devraient bien sécuriser les 400 employés du festival, du p.d.g. au vendeur de chandails !

Santana annulé. Les premiers accords du festival n'avaient pas encore résonné qu'une bonne tuile tombait sur la tête des organisateurs : le groupe américain Santana, prévu pour samedi 4 juillet, voyait son spectacle annulé et reporté à 25 juillet.

Le report de ce spectacle, fait unique dans l'histoire récente du FIJM, semble dû à une regrettable confusion. Santana devait en effet se produire d'abord en URSS à cette date, mais devant la lenteur des soviétiques à finaliser l'entente le célèbre groupe rock/jazz/latin avait accepté l'offre montréalaise. Or, à la dernière minute, l'URSS invitait finalement Santana pour la conclusion d'une gigantesque marche de la paix. Les responsables montréalais ont alors été placés devant un choix insoutenable : satisfaire les artistes ou satisfaire le public ? Pour Carlos Santana, explique André Ménard du FIJM, ce spectacle en URSS était aussi important que le festival de Woodstock qui l'a lancé, car son groupe est une immense vedette derrière le Rideau de fer. Je crois qu'il aurait été malheureux de se voir obliger de respecter notre entente, et nous avons préféré le libérer pour lui permettre d'offrir son spectacle en URSS ». Quant aux Neville Brothers, qui assuraient la première partie de Santana, ils voient eux aussi leur performance annulée.

Les choix de week-end. Signalons d'abord, pour éviter toute déception, qu'il ne reste aucun billet pour les concerts de Billy Cobham et de Dexter Gordon ce soir.

Parmi les spectacles payants aujourd'hui, les amateurs de samba voudront peut-être entendre Herbie Mann avec le New York Samba Band au Saint-Denis à 19 h (\$ 16,50 - \$ 20,50), mais ce célèbre flûtiste s'est aussi distingué dans les années 70 par des mélodies sirupeuses qui nous inquiètent !

À 21 h la Salle Marie Gérin-Lajoie de l'UQAM présente le pianiste espagnol Tete Montoliu, et à 23 h au Théâtre Saint-Denis aura lieu un des événements du festival : Gil Evans et ses neuf musiciens, vigoureux septuagénaire qui a écrit à lui seul tout un pan d'histoire du jazz par ses compositions et ses orchestrations inventives.

Parmi les concerts gratuits, on pourra encourager à 17 h 30 Urban Turbans, qui se produit à la Bibliothèque Nationale dans le cadre du concours de Jazz Alcan. Ce groupe représente le Québec dans ce grand concours pan-canadien.

Les fans de musique exotique seront servis aujourd'hui : à 18 h, coin Saint-Denis/Maison-Neuve, le groupe québécois Alaiatine (salsa, meren-

gue, bossa-nova), et à 20 h au même endroit le groupe Tadoo, d'inspiration sud-américaine. À 21 h 30, devant le clocher de l'UQAM, Aloes, groupe funk, reggae, salsa.

Et les maniaques de blues ne voudront absolument pas manquer à 22 h Jeff Healy coin Jeanne-Mance/Sainte-Catherine, un super guitariste de blues qu'on compare aux plus grands. Healy sera également à 23 h 30 au Spectrum (entrée gratuite).

Mentionnons également à 20 h 30 à la Bibliothèque Nationale Contrevent, un quintet acoustique qui nous vient de Québec, et à la même heure sur la scène Alcan coin St-Denis/Ontario le chaleureux Charlie Biddle et ses amis montréalais.

Quant à la Cinématique Québécoise elle offre à 18 h, 20 h et 22 h un documentaire sur le grand saxophoniste Sonny Rollins, filmé en concert à Tokyo (entrée \$ 3).

Signalons enfin une curiosité « off-festival » : ce soir à minuit et demain midi à l'Église Saint-Jude coin St-Denis et Duluth... une messe jazz menée par le Trio François Bourassa ! Les voix du jazz, comme celles du Seigneur, sont impénétrables...

Demain dimanche, on retrouve au Saint-Denis à 19 h l'Orchestre de Mel Lewis, batteur et vieux routier du jazz new-yorkais. À la même heure au Spectrum un duo qui « monte », dont la maîtrise est très remarquée par les spécialistes : le trompettiste Terence Blanchard et le saxophoniste Donald Harrison.

La série Piano-Plus à 21 h à l'UQAM présentera un autre duo renommé pour son inventivité et son originalité, le pianiste Mal Waldron et le saxophoniste Chico Freeman, qui balisent les chemins du jazz actuel.

Quant à la série Jazz dans la Nuit à 23 h au Théâtre Saint-Denis, elle présente le Art Farmer/Benny Golson Jazztet, trio formé en 1959, disparu en 1962 et reformé dans les années 80, et qui soutient la meilleure tradition du hard-bop.

La place nous manque pour signaler tous les concerts gratuits de demain, mais il faut retenir le grand concert présenté à 20 h 30 devant le Complexe Desjardins, alors que l'Orchestre Métropolitain, dirigé par Gilles Auger, offrira un « soirée Gershwin », ce qui se prend plutôt bien... si la température le permet.

### ◆ Les pollueurs

an. Le projet prévoit l'imposition de peines maximales de cinq ans de prison et d'amendes illimitées à une personne reconnue coupable d'avoir provoqué un « désastre écologique » ou d'avoir délibérément menacé la vie d'un individu. Les dirigeants d'entreprise pourront être tenus personnellement responsables.

Des amendes susceptibles d'atteindre \$ 1 million sont également prévues pour les pollueurs ou quiconque omettrait de dévoiler les renseignements demandés par les autorités sur une substance toxique.

Le ministre a en outre annoncé que \$ 37 millions, réparties entre les ministères de l'Environnement, de la Justice et de la Santé, seront déboursés au cours des cinq prochaines années « pour s'attaquer à l'évaluation et au contrôle des produits chimiques et pour assurer une application rigoureuse de la loi ».

« Le gouvernement ne plaisante pas », a déclaré M. McMillan.

L'opposition n'avait pas hier, elle non plus, le coeur à rire.

Le projet de loi n'est rien de plus, selon le critique libéral en matière d'environnement Charles Caccia, qu'un tigre édenté.

« Sur papier, le projet de loi représente un pas important et substantiel. Le problème, c'est que le programme d'application proposé par le gouvernement est tout à fait inadéquat. L'application des mesures contenues dans le projet nécessitera une somme nettement supérieure aux \$ 37 millions annoncés par M. McMillan. »

Le ministre admet lui-même que le projet de loi « ne constitue qu'un pas vers la réforme du droit fédéral en matière environnementale ».

« Un tout petit pas », a estimé pour sa part le critique néo-démocrate Bill Blaikie.

Pour M. Caccia tout comme pour M. Blaikie, le projet de loi n'atteint pas l'un des objectifs qu'il s'était fixé au départ, soit d'établir une stratégie gouvernementale globale de lutte contre la pollution de l'air, du sol et de l'eau.

« Je trouve incroyable qu'un projet de loi destiné à réglementer les substances toxiques ne couvre pas les pesticides, les insecticides et les matières radioactives », a affirmé M. Blaikie.

« Je suis également déçu que le ministre n'ait pas intégré une sorte de Charte des droits environnementaux. La nouvelle loi devrait à tout le moins accorder à tous les Canadiens le droit d'intenter des poursuites quand la loi est violée. »

Le projet de loi prévoit néanmoins qu'une personne « ayant subi des pertes ou des dommages ou qui risque d'en subir du fait d'une action interdite par la loi peut obtenir une injonction du tribunal pour empêcher cette action ».

Un aspect fondamental du projet de loi, soutient M. McMillan, touche l'accroissement du rôle fédéral dans de nouveaux domaines de protection de l'environnement, comme la biotechnologie, et la réglementation des substances toxiques à toutes les étapes de leur existence — recherche et développement, fabrication, production, marketing, élimination.

Le projet de loi prévoit l'évaluation de tout nouveau produit avant sa mise en marché au pays ainsi que celle des produits chimiques existants.

L'automne prochain, Environnement Canada, à la faveur d'une consultation populaire sur l'application de la loi, établira une liste de substances prioritaires qui doit permettre d'identifier celles qui ont besoin d'être évaluées en priorité.

## 27 juin

par la PC et l'AP

1986: le conseil de l'Agence spatiale européenne adopte le projet français de navette spatiale Hérmès.

1985: décès d'Élias Sarkis, chef de l'État libanais de 1976 à 1982.

1983: les astronautes Maxie Anderson et Don Ida meurent quand leur ballon s'écrase dans une forêt en Allemagne.

1982: la navette américaine Challenger est lancée de Cap Canaveral avec deux astronautes et sa première cargaison militaire.

1980: le Canada adopte officiellement le « O Canada » comme hymne national du pays.

1974: la France et l'Iran signent un accord d'une durée de dix ans, portant sur la fourniture de cinq réacteurs nucléaires.

1972: l'Irlande du Nord connaît un premier jour de paix depuis près de trois ans, avec l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu annoncé par l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

1949: les Libéraux de Louis Saint-Laurent sont réélus à Ottawa avec 190 des 262 sièges à pourvoir.

1942: le directeur du FBI américain J. Edgar Hoover annonce l'arrestation de huit présumés saboteurs nazis qui auraient été débarqués en secret aux États-Unis par des sous-marins allemands.

1783: le roi anglais George II devient le dernier monarque britannique à mener personnellement ses troupes à la guerre.

1759: le général anglais Wolfe et son armée débarquent proche de la ville de Québec et interdisent la navigation du Saint-Laurent aux navires français.

Il s'agit des 27 juin: Le militant nationaliste irlandais Charles Stewart Parnell (1846-1891); l'uni-versitaire aveugle et sourde américaine Helen Keller (1830-1968); le peintre du « Groupe des Sept » Arthur Lismer (1885-1969); l'industriel Charles Bronfman (1931-).

SPORTS



Jean-Luc DUGUAY Hors-jeu

Les Alouettes se cachent pour mourir

QUELLE ironie ! La Ligue canadienne de football, qui de tout temps a posé en symbole de l'unité canadienne, a choisi le jour de la Saint-Jean et la ville de Toronto pour annoncer la mort de sa concession québécoise. Décidément, les Alouettes se cachent pour mourir.

Une mort qui, avouons-le, n'a pas provoqué un niagara de pleurs. Selon mes informateurs, deux gais lurons du West Island auraient noyé leur désespoir dans un six-pack de cooler au vin, et c'est à peu près tout. À Pointe-aux-Trembles, la vie a continué de suivre son cours au milieu des effluves pétroliers. Pour tout dire, la mort des Alouettes serait passée inaperçue si les sages dirigeants de la LCF n'avaient pris la précaution de l'annoncer. J'imagine mes deux gais lurons de tantôt osant prendre le métro en direction de East End pour le match d'ouverture et trouvant que décidément le football est en crise à Montréal.

Comme chaque fois qu'il y a mort, il y a déclarations et commentaires. Dans la veine « c'est pas parce que je le dis que je le pense », je relève cette perle du maire de Montréal selon qui Norm Kimball, le propriétaire de l'équipe, aurait manqué de sensibilité. Envers qui ? je vous le demande. Mais envers le public montréalais, bien sûr ! Étrange déclaration de M. Doré dans la mesure où ce cher public montréalais, au nom duquel tout le monde pense et parle, se foutait éperdument des Alouettes. Demandez à l'amateur de sports de vous nommer cinq joueurs de l'équipe; il risque de répondre Etcheverry, Patterson et Abuzzi. ... Dans les circonstances, je n'ose déplorer le manque de sensibilité du propriétaire dont l'équipe était condamnée à jouer devant des gradins vides.

On a avancé nombre d'hypothèses pour expliquer la mort de nos oiseaux. La plus farfelue veut que les Alouettes se soient écrasées parce que le public montréalais — encore lui ! — préférait maintenant la participation à la passivité. Et de citer le Tour de l'île de Montréal et ses 26 000 cyclistes ! S'il faut en croire les analystes, les Montréalais seraient en train de devenir les citoyens les plus en forme au monde. C'est à se demander comment il se fait que nous traînons nos bedaines sur tant de plages. Voyons, un peu de sérieux ! Faire du vélo n'a jamais empêché les Français d'assister à un match de foot. Et la demi-heure de jogging matinal n'interdit à personne de se rendre au stade en soirée.

Autre hypothèse susceptible d'expliquer le trépas des Alouettes : le dollar-loisir. Si j'ai bien compris, le public montréalais — encore lui ! — est tellement sollicité par les festivals d'été, les concerts, l'opéra, les théâtres, le cinéma qu'il n'a plus d'argent pour aller au football. Il doit couper quelque part et parce que nous aimons tellement la culture, c'est le sport qui écope. ... Je crois rêver. Encore une fois, un peu de sérieux ! Sollicités nous l'avons été de tout temps et il fut une époque où de très grosses foules allaient voir jouer les Alouettes. Et puis, une saison de football, c'est huit petits matchs à domicile. On ne me fera pas croire que les Montréalais n'ont pas un petit \$100 caché quelque part.

La vérité vraie, c'est, comme l'a expliqué le directeur du marketing des défunts, M. Normand Legault, que l'équipe avait perdu sa crédibilité. Le phénomène a commencé à se manifester en 1981 avec l'arrivée spectaculaire de Nelson Skalbania, un capitaliste à gros grains qui n'a pu faire mieux que de conduire les Alouettes à la faillite. Depuis sept ans, on a fait beaucoup de promesses et on en a peu tenu. Écoutons M. Legault : « Nous, les membres de l'organisation, savions que les Alouettes auraient connu une belle saison. Mais personne ne voulait plus nous croire. Les consommateurs de football avaient trop souvent été trompés. Ils nous ont fait savoir que les Alouettes n'avaient plus aucune espèce de crédibilité et qu'ils n'avaient pas l'intention de leur consacrer une partie de leur budget loisir. Ça ne servait plus à rien d'insister. »

J'ajouterai que les consommateurs francophones ont toujours été considérés comme quantité négligeable par les hautes directions de l'équipe. Depuis deux ou trois ans, on a fait des efforts de ce côté mais il était déjà trop tard. J'étais mort de rire le soir du décès en entendant un commentateur du réseau TSN insister sur « le lack of French-Canadian support ». C'est sûr que les Québécois francophones n'ont pas appuyé les Alouettes. Pourquoi l'auraient-ils fait ? Comme dirait Dong, « on est allés voir jouer les Alouettes, c'était l'fun, on a fait rire de nous autres en masse ».

Sebra enregistre 10 retraits au bâton et sa première victoire en un mois Les Expos rognent l'avance des Cards

RICHARD MILO

(PC) — Imprévisible, Bob Sebra (4-8) a atteint un sommet personnel en obtenant 10 retraits au bâton pour mener les Expos à la victoire contre les Cards de St. Louis, 5-1, devant 25,799 personnes, hier soir.

Sebra a limité les Cards — la meilleure moyenne offensive de la Ligue nationale (.286) — à six coups sûrs en neuf manches pour remporter sa première victoire depuis le 26 mai (en cinq départs). Il n'a donné aucun but sur balles.

Hubie Brooks a salué son retour après un congé de trois matchs en frappant deux doubles pour produire trois points (21e, 22e et 23e pp). Tim Raines (simple, 33e pp) et Andres Galarraga (simple, 50e pp) ont produit les autres points des Expos.

Joe Magrane (5-1), un gaucher, a subi sa première défaite de la saison. Il a fait face à neuf frappeurs lorsque les Expos ont effectué une pous-

sée de trois points pour briser l'égalité à la cinquième. Il a alloué les neuf coups sûrs des Expos.

En l'emportant, les Expos se sont rapprochés à quatre parties et demie des Cards — les meneurs de la section Est de la Ligue nationale. Ils ont remporté cinq victoires en six matchs contre les Cards — 4-1 au Stade olympique, 1-0 au Stade olympique.

Le dossier des Expos s'établit à 19-14 au Stade olympique depuis le début de la saison. Ils ont entrepris un séjour de neuf matchs en 10 jours au Stade olympique (Cards, Cubs, Padres).

Bryn Smith (5-2) sera opposé à Bob Forsch (5-3) lors du deuxième match de la série, ce soir. Smith était le partant des Expos (à St. Louis) lors du match remis à cause de la pluie, lundi. En carrière, son dossier s'établit à 7-3 (mpm de 2.45) contre les Cards. Forsch totalise 19 victoires contre les Expos depuis le début de sa carrière. Neal Heaton (10-3) se

mesurera à Lee Tunnell (3-2), l'exploitateur des Pirates de Pittsburgh, demain.

Le match annuel des anciens (13 h 35) précèdera la rencontre de dimanche. L'équipe des ex-Expos comprendra les joueurs suivants: John Boccabella, Boots Day, Woodie Fryman, Terry Humphrey, Ron Hunt, Mack Jones, Coco Laboy, Ken Macha, Dan McGinn, Ron Piché, Claude Raymond, Steve Renko, Rusty Staub, Bill Stoneman, Gary Sutherland, Bobby Wine et le gérant Jim Fanning. Trois membres du temple de la Renommée, Lou Brock, Bob Feller et Bob Gibson, font partie des adversaires des ex-Expos. L'équipe comprend également Vernon Law, le père de Vance, Jim Ray Hart, Al Harbosky (le méchant Hongrois), Jay Johnstone, Dick McAuliffe, Stu Miller, Gaylord Perry, Luis Tiant, Rennie Stennet et le gérant Andy Pafko.

Bucky Rodgers s'est ravivé. Il fera appel à Lary Sorensen (3-3), et non à Jeff Fischer (0-1), pour affronter les Cubs de Chicago lors du premier match de la prochaine série, lundi. Fischer, 23 ans, a accordé sept coups sûrs et sept points en deux manches contre les Pirates de Pittsburgh, mercredi.

Tim Wallach avait frappé au moins un coup sûr lors des 12 derniers matchs des Expos avant d'être tenu en échec (0 en 4) à Pittsburgh, jeudi.

Table with 2 columns: Cards and Expos. Rows include player names and statistics like ab, p, cs, pp.

Point victorieux — Raines (5). —Ford, DJ—Montréal 1, LSB—StLouis 3, Montréal 7, 2B—Osmith, Galaraga, Wallach, Brooks 2, BV—Ford (8).

Table with 2 columns: StLouis and Montréal. Rows include player names and statistics like ab, p, cs, pp, pm, bb, rb.

BASEBALL

Ligue nationale

Jeu de jeudi New York 8, Chicago 2 San Diego 4, Houston 1 Montréal 7, Pittsburgh 2 St. Louis 3, Philadelphie 0 Los Angeles 2, Atlanta 1 S. Francisco 7, Cin natl 6

Hier

Montréal 5, St. Louis 1 Philadelphie 5, New York 2 Pittsburgh 5, Chicago 2 Atlanta 3 San Diego Cincinnati à Los Angeles Houston à San Francisco

Aujourd'hui

New York, Leach (5-0) à Philadelphie, Rawley

Ligue américaine

Jeu de jeudi Minnesota 4, Cleveland 3 Hier Boston à New York Oakland 5, New York 0 Detroit 9, Baltimore 0 Californie 3, Chicago 1 Seattle 5, Kansas City 1

Hier

Baltimore, Bodicker (5-4) à Detroit, Tanana (7-3), 19 h 35 Seattle, Guetterman (5-0) à Kansas City, Sabers (12-2), 20 h 05 Toronto, Clancy (7-5) à Milwaukee, Crim (3-5), 20 h 35

Ligue nationale

Table with 4 columns: Section Est, g, p, moy, diff. Rows include St. Louis, Montréal, New York, Chicago, Pittsburgh, Philadelphie.

Ligue américaine

Table with 4 columns: Section Est, g, p, moy, diff. Rows include Toronto, New York, Detroit, Milwaukee, Boston, Baltimore, Cleveland, Minnesota, Oakland, Seattle, Kansas City, Californie, Texas, Chicago.



Les frappeurs

Table with 4 columns: Nom, pb, cs, pp, moy. Rows include Brooks, Candade, Engle, Fitzald, Foley, Galarraga, Johnson, Law, Nichols, Raines, Reed, Wallach, Webster, Wingham.

Les lanceurs

Table with 4 columns: Nom, g-p, m, pm, rb, mpm. Rows include Brown, Burke, Fischer, Martinez, McClure, McGaffigan, Parrett, Sebra, Smith, Sorensen, St. Claire, Youmans.

Ligue nationale

Table with 4 columns: Section Est, g, p, moy, diff. Rows include Toronto, New York, Detroit, Milwaukee, Boston, Baltimore, Cleveland, Minnesota, Oakland, Seattle, Kansas City, Californie, Texas, Chicago.

Ligue américaine

Table with 4 columns: Section Est, g, p, moy, diff. Rows include Toronto, New York, Detroit, Milwaukee, Boston, Baltimore, Cleveland, Minnesota, Oakland, Seattle, Kansas City, Californie, Texas, Chicago.

Robert Jolicoeur, 1526 Ruisseau des Anges, St-Roch, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à son nom le permis M-51428 qui lui permet de faire du transport en

A. MARIE-HELENE PROVENCHER AVIS est donné que JEAN-MARIE DE-POPCO a produit au greffe de la Régie du Logement situé au 800 boul. de

STEPHANIE ALEXANDRA SILVER Prenez avis que Stéphanie Alexandra Silver, domiciliée au 3555 Côte des

Paul Emile Lalonde, 305 Carré Gaby, St-Louis Terrebonne, demande à la

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi

Jean-Marie Labonté, 34, boul. St-Placi-

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs RIVERIN CARL, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs COLLIN GILLES, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages A-4, B-2

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-03249-857, RUBY D'ADDARIO, demanderesse, vs DIANE STONGE GOSSELIN, défenderesse. Le 7 juillet 1987, à 11 h 00 heures de l'après-midi, au domicile de la défenderesse, au no 12600 rue Beaulac, dans la cité Rivière-des-Prairies, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: Télévision 26" couleur, caméra vidéo VHS, etc. Conditions: ARGENT COMP. TANT. Longueuil, ce 25 juin 1987, MARTIN NADEAU, HUSSEIN FAUBERT, NADIAU & ASSOCIÉS, 601 de Lorraine, Longueuil, Qué. J4K 3P8. (514) 870-2968.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que, conformément à un jugement de la Cour Supérieure, district de Québec, rendu le 23 juin 1987 (dossier 705-14-000135-850) il sera procédé, le 10 juillet 1987 à 10 h 00 heures au 7160 boul. Pie IX en la ville de Montréal (727-2897) à la vente à l'enchère et à l'adjudication publiques de l'immeuble appartenant à Roger Rogron interdit et désigné comme suit: DÉSIGNATION Un immeuble connu comme étant le lot 10 de la subdivision officielle du lot TREIZE C du DIXIÈME RANG au cadastre du canton de Kinross. Avec les bâisses dessus constituées et notamment une maison portant le numéro 420 du 10ème rang de St-Casimir, en la Municipalité de St-Casimir. Pour les conditions s'adresser au notaire soussigné. Signé à Montréal, le 23 juin 1987, MIREILLE FORTIER, notaire 7160 boul. Pie IX Montréal

AVIS LÉGAL DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE 14784 CANADA INC, un corps politique d'origine incorporé selon la Loi, ayant fait affaires sous le nom et raison sociale de Le Garage Boutique Ltée., dans la Cité et District de Montréal, Province de Québec, au 5600 Meilleur St., Suite 545, N2E 2E3. Débiteur

AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE AVIS est par les présentes donné que le débiteur ci-haut mentionné a fait cession de ses biens selon la Loi de Faillite 1949 le 9 jour de juin 1987 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour de juin 1987 à 9 h 45 heures de l'avant-midi au bureau du syndic au 345 av. Victoria, Suite 400, Montréal, Québec. Date de Montréal, ce 11e jour de juin 1987. MAYER DIAMOND, de H & M Diamond Associés Inc. Syndic

BUREAU DE H & M DIAMOND ASSOCIÉS INC. 345 av. Victoria, Suite 400, Montréal, Qué. H3Z 2N2. Téléphone: 483-2303

PRENEZ AVIS que les requérants OTELO et OLIVINO DAVID faisant affaires sous la raison sociale de D.O.D. Transport Entg. s'adressent à la Commission des Transports du Québec aux fins de transférer à D.O.D. Transport Inc. les droits et privilèges rattachés à leur permis M-300173-001 et 02 lesquels sont des permis de service local à Montréal et service de rayon de 30 milles. Toute personne intéressée peut intervenir ou s'opposer à ladite demande dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, au 505, 4e, rue Sherbrooke, Montréal, Québec, H2L 1K2. ME SERGE COULOMBE PARENTEAU COULOMBE & ASSOCIÉS

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-03249-857, dossier: FPK33, MONICA LAMBERT, demanderesse, vs PETERWAY VAN, défendeur. PRENEZ AVIS que le 7 juillet 1987 à 12 h 00 heures, au 2155 St-Marc 9 à Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de VAN PETERWAY, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon en leurs bleus, 1 téléviseur portatif RCA, 2 vieilles machines à écrire et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISE. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 294-1148, Montréal le 22 juin 1987.

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs RIVERIN CARL, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8 juillet 1987 à 10 h 00 heures Au: 134, 3e Avenue à St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de RIVERIN CARL, saisis en cette cause, consistant en: 1 motocyclette de marque Honda, 188 cc, immatriculée MJN716 et sacs/conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISE. Renseignements: JACQUES PLANTÉ, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 294-1148, Montréal le 22 juin 1987.

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs RIVERIN CARL, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8 juillet 1987 à 12 h 00 heures, Au: 134, 3e Avenue à St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de RIVERIN CARL, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Ford rouge modèle F250 1979, immatriculé FAS 961 et sacs/conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISE. Renseignements: JACQUES PLANTÉ, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 294-1148, Montréal le 22 juin 1987.

RECTIFICATIF

QC, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, No. 86010136, VILLE DE BOISBRIAND, p. demanderesse, vs RIVERIN CARL, p. défendeur. PRENEZ AVIS que le 8 juillet 1987 à 12 h 00 heures, Au: 134, 3e Avenue à St-Eustache, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de RIVERIN CARL, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Ford rouge modèle F250 1979, immatriculé FAS 961 et sacs/conditions: PAIEMENT COMPTANT ou CHÈQUE VISE. Renseignements: JACQUES PLANTÉ, huissier, de l'étude: Paquette & Ass., 294-1148, Montréal le 22 juin 1987.

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT GINETTE VILSANT, Partie demanderesse c. KITTO BERNARD, Partie défenderesse. Adresse inconnue. Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE EST donné à KITTO BERNARD de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 est rue St-Antoine, Montréal, salle 1100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de KITTO BERNARD. Lieu: Montréal. Date: 15 juin 1987. RONALD CHASSE, Procureur adjoint

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT